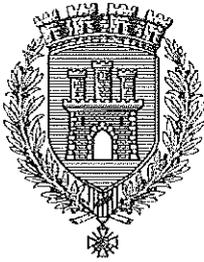


N° DEL 2014.02.12/003

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 12 février 2014 à 18h30** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	06/02/2014
Affichage	06/02/2014

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

Etaient Présents : DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

POYAU Aurélie pouvoir à FROMM Gérard.
RAPANOEL Séverine pouvoir à MARCHELLO Marie.
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

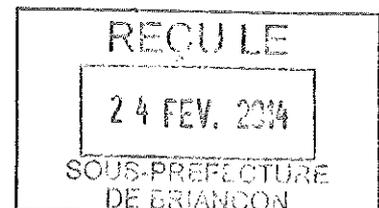
THEME : PATRIMOINE 1.

OBJET : REMPARTS VILLE
HAUTE BASTION C13-C14 -
DEMANDES DE SUBVENTIONS

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, MUSSON Pascal, POYAU Aurélie,
RAPANOEL Séverine, NUSSBAUM Richard.

Secrétaire de Séance : JIMENEZ Claude.



Rapporteur : Yvon AIGUIER

La ville de Briançon poursuit sa politique de restauration de son patrimoine et a inscrit à son plan de gestion, de conservation et de développement durable des fortifications - préservation de la valeur universelle exceptionnelle du site Vauban - les travaux de restauration des remparts de la ville haute.

Le ministère de la culture et de la communication a prévu à son programme 2014 de restauration des monuments historiques, les travaux de restauration du bastion C13-C14.

Les relations entre la commune de Briançon, propriétaire et maître d'ouvrage et l'État chargé du contrôle scientifique et technique seront définies dans une convention élaborée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Dans le cadre de la convention d'objectifs (délibération 2012-022 du 25 janvier 2012), le montant d'opération a été estimé à 300 000 € HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Etat DRAC (40%)	120 000 € HT
Département (20%)	60 000 € HT
Région (20%)	60 000 € HT
Ville (20%)	60 000 € HT
Total	300 000 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De valider l'enveloppe financière de l'opération honoraires compris et de décider de sa réalisation ;
- De s'engager à prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget 2014 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (*NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin*)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

TRANSMIS LE : **21 FEV. 2014**

PUBLIE LE : **21 FEV. 2014**

NOTIFIE LE : **25 FEV. 2014**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM

The image shows the official seal of the Municipality of Briançon, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE BRIANÇON' and a coat of arms. A handwritten signature in black ink is written over the seal. Below the seal, the name 'Gérard FROMM' is printed in blue ink.